

Cette augmentation a eu lieu malgré que les revenus de la province, durant la même période, se soient accrus, grâce aux nouvelles taxes, d'une somme moyenne de \$500,000.00 par année, produisant pour ces cinq années une augmentation totale dans notre revenu de \$2,262,452.55.

D'un autre côté, la dette consolidée a augmenté, durant la même période, dans des proportions énormes, tant par la négociation d'emprunts permanents destinés à l'acquittement des emprunts temporaires, des subsides de chemins de fer, de différentes autres dettes flottantes de divers genres, que par de forts escomptes sur quelques uns des emprunts permanents effectués pour cet objet.

Ainsi, la dette consolidée s'élevait, le 30 juin dernier, 1897, à la somme de \$34,196,654 08
Tandis que, le 30 juin 1892, elle n'atteignait, d'après l'exposé budgétaire du 31 janvier 1893, page 19, que la somme de 25,175,320 01

Ce qui laisse une somme de \$9,021,334 07
représentant l'augmentation de notre dette consolidée depuis le 30 juin 1892.

La situation s'est donc aggravée d'autant, et nous n'avons pour l'améliorer qu'un revenu annuel diminué d'au moins \$300,000.00 par suite de l'abolition des impôts, décrétée durant les deux dernières sessions. Comme l'intention du gouvernement est d'éviter, par tous les moyens à sa disposition, l'imposition de nouvelles taxes, tant que le crédit et l'honneur de la province ne l'exigeront pas d'une manière impérieuse, il ne lui reste, pour rétablir l'équilibre indispensable entre nos dépenses et nos recettes annuelles, et interrompre l'accroissement de notre passif déjà trop considérable, qu'un seul recours, celui de pratiquer, dans tous les détails du service public, la plus rigoureuse économie, de suspendre jusqu'à ce que l'ère des surplus renaisse, l'octroi de subsides nouveaux, et de toutes gratuités qui ne sont pas jugées immédiatement essentielles. En même temps, l'obligation s'impose à nous, pour cet objet, de presser la perception, tant du revenu ordinaire, que de tous arrérages d'une nature quelconque, dus au Trésor Public.

C'est ici que notre tâche devient pénible. J'espère que la députation, convaincue de l'urgence de ce procédé, nous aidera à l'accomplir en faisant comprendre aux débiteurs du gouvernement que cette nécessité se présente à nous comme seul moyen d'éviter l'impôt.

Notre situation financière, je le répète, est grave; mais elle n'est pas désespérée. Nos ressources inexploitées sont immenses, et le progrès qui s'inaugure et qui prend des proportions considérables sur toute l'étendue de notre province, laisse prévoir pour elle, un avenir de prospérité propre à